

La Charte de la société civile corse a rencontré le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse (CESCC).

Le mercredi 18 juin 2008, une délégation de la Charte composée de Jacques ORSONI (CORTE 96), André PACCOU et Dominique RENUCCI (Ligue des Droits de l'Homme) a été auditionnée par le CESCC représenté par André ANGELETTI, président de la commission « développement » de cette institution et Vincent CICCADA, président de la commission « environnement ».

A l'ordre du jour, la préparation d'assises sur la question foncière que le CESCC envisage d'organiser à l'automne 2008 et qu'il définit comme une contribution au débat sur le Plan d'aménagement et développement durable de la Corse, le PADDUC.

Les représentants de la Charte ont particulièrement insisté sur :

- la nécessité d'agir avant que le PADDUC ne soit adopté et qu'il puisse ainsi se décliner en directives territoriales
- le fait que la Charte n'a pas vocation à aborder le débat sur le PADDUC d'un point de vue technique, le règlement de l'indivision par exemple, ou de manière segmentée, le foncier n'étant qu'une entrée par rapport au problème plus général de politique économique.

Ils se sont inquiétés de la projection actuellement dominante du développement de la Corse en terme de tout tourisme.

Ils ont affirmé la volonté des organisations de la Charte d'aborder le débat sur le PADDUC en terme de projet de société :

- en articulant systématiquement les questions économiques, sociales, culturelles et démocratiques
- et en se référant à des concepts politiques qui peuvent aider à l'organisation d'un débat public sur le fond (citoyenneté de résidence, droit du sol et droit du sang, démocratie participative et délibérative...)

En fin d'audition, proposition est faite par les représentants du CESCC d'une participation de la Charte aux futures assises sur la question foncière sous forme d'une contribution écrite. La délégation de la Charte a précisé que, conformément au fonctionnement défini collectivement, ce point serait soumis à l'ensemble des organisations engagées dans la Charte avant toute décision.